



HAL
open science

Jeûne et protestantisme

Frédéric Rognon

► **To cite this version:**

Frédéric Rognon. Jeûne et protestantisme. colloque international organisé à Strasbourg en octobre 2017 par le groupement d'intérêt scientifique "Sciences des religions et théologies à Strasbourg, 2017, Strasbourg, France. pp.41-47. <hal-03322328>

HAL Id: hal-03322328

<https://hal.science/hal-03322328v1>

Submitted on 3 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Frédéric Rognon

Jeûne et protestantisme*

Contrairement à certaines idées reçues, les relations entre jeûne et protestantisme sont tout sauf univoques. L'absence d'une entrée « Jeûne » dans l'*Encyclopédie du protestantisme*¹, qui compte 1700 pages et comprend 1300 articles, laisserait à penser que l'ascèse alimentaire a été abolie par la Réforme du XVI^e siècle, et que les protestants n'y ont plus guère recours. La réalité n'est pas si simple.

1) Chez les Réformateurs

Il est avéré que les pratiques de jeûne au sein de la confession protestante ont pâti de la disqualification des œuvres méritoires dans la sotériologie des Réformateurs. Car le jeûne a été compris comme l'une de ces œuvres accomplies en vue d'acquérir le salut.

a) Luther

L'affirmation de la vanité des œuvres dans l'économie du salut s'enracine dans l'expérience monastique de Martin Luther, moine zélé pendant douze ans, qui multiplie les veilles et les jeûnes sans trouver l'apaisement escompté de sa conscience. Par un geste de retour à l'Écriture, et notamment aux épîtres pauliniennes, il redécouvre le motif du salut par la grâce à travers la foi, et récuse donc le jeûne et les autres exercices spirituels comme moyens de salut. Cependant – première inflexion par rapport aux lieux communs véhiculés au sujet de notre thématique –, Luther ne renonce pas au jeûne : il le considère comme *adiaphoron*, c'est-à-dire comme une pratique qui peut être utile ou nuisible selon les circonstances, mais qui n'est pas porteuse en elle-même de positivité ni de négativité. Dans un fameux texte de 1522, intitulé : « Sincère admonestation à tous les chrétiens pour qu'ils se gardent de la révolte et de la sédition »², Luther s'inscrit d'emblée sur un registre pastoral. Il exhorte ses lecteurs, passés à la Réforme, à prêter attention aux personnes auxquelles ils s'adressent, à ne pas bousculer ni rudoyer celles qui sont disposées à les écouter, mais au contraire à faire preuve à leur égard de douceur, de respect et de patience. Et en guise d'exemple, il leur propose de s'exprimer ainsi : « Cher ami, jeûner, manger des œufs, de la viande, du poisson, ne sont pas des choses desquelles le salut dépend ; on peut les pratiquer ou s'en abstenir en bien comme en mal. Seule la foi sauve »³.

b) Calvin

Une génération plus tard, le Réformateur Jean Calvin franchit un pas de plus dans la réhabilitation du jeûne, mis à mal par les principes exclusivistes du *Sola gratia* et du *Sola fide*.

* Frédéric Rognon, « Jeûne et protestantisme », dans Rémi Gounelle, Anne-Laure Zwillling et Yves Lehmann (éd.), *Religions et alimentation. Normes alimentaires, organisation sociale et représentations du monde*, Turnhout, Brepols (coll. Homo Religiosus, série II, volume 20), 2020, p. 41-47.

¹ Cf. Pierre Gisel (dir.), *Encyclopédie du protestantisme*, Paris / Genève, Éditions du Cerf / Éditions Labor et Fides, 1995¹ ; Paris, Presses Universitaires de France, 2006².

² Cf. Martin Luther, « Sincère admonestation à tous les chrétiens pour qu'ils se gardent de la révolte et de la sédition », in Martin Luther, *Œuvres I*, Édition publiée sous la direction de Marc Lienhard et de Matthieu Arnold, Paris, Nrf Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade), 1999, p. 1129-1145.

³ *Ibid.*, p. 1143.

Et il le fait paradoxalement – et ce sera une seconde inflexion – au nom du troisième principe exclusiviste de la Réforme : le *Sola Scriptura*. En effet, force est bien de reconnaître la récurrence de la thématique du jeûne tout au long de la Bible, et même une accroche pour la justification de la pratique du jeûne chez les chrétiens dans une péricope bien connue de l'évangile de Marc⁴. Calvin va donc s'appuyer sur le donné scripturaire pour asseoir l'insigne valeur du jeûne, reconsidéré dans la perspective du salut par grâce. Ce sont donc de profondes mutations conceptuelles qu'il va faire subir au jeûne et aux pratiques qui lui sont afférentes, grevées par leurs compréhensions médiévales et notamment monastiques, au nom du retour à l'Écriture. Dans son *Institution pour la religion chrétienne* (dont la première édition date de 1536), Calvin cite trois occasions de jeûne public et trois occasions de jeûne privé. Le jeûne public et solennel est opportun : premièrement, en signe d'humilité et de repentance de la part du peuple ; deuxièmement, lorsqu'il advient quelque affaire difficile ou de grande importance dans l'Église, par exemple un différend à traiter ou un ministre à élire ; et enfin, troisièmement, quand il apparaît quelque signe de la colère de Dieu, tels que peste, guerre ou famine. Quant au jeûne privé, il s'impose : premièrement, comme moyen de dompter la chair, afin qu'elle ne s'égaré pas trop ; deuxièmement, pour disposer le croyant à des prières, oraisons et méditations saintes ; et enfin, troisièmement, en cas de faute particulière, pour être, comme dans le premier cas de jeûne public, un témoignage d'humilité et de repentance de la part de l'homme qui confesse son péché devant Dieu⁵. Calvin précise que la vie du chrétien doit être tempérée et sobre, afin qu'elle apparaisse depuis le commencement jusqu'à la fin « comme une espèce de jeûne perpétuel »⁶. Cette formule tend paradoxalement à la fois à valoriser (ou revaloriser) le jeûne, et à le relativiser en le réduisant à une sobriété de vie. Mais en regard de ce « jeûne perpétuel », le jeûne proprement dit est défini comme une pratique ponctuelle de tempérance plus étroite que d'ordinaire, en se contentant de mets simples, communs et vulgaires, afin de ne pas provoquer le palais à manger : il s'agit de s'alimenter légèrement pour la nécessité et non point par plaisir et volupté. Calvin insiste pour arracher le jeûne à l'économie du salut par les œuvres : le jeûne n'est pas méritoire, affirme-t-il ; il n'est pas non plus une vertu et à ce titre il n'est digne d'aucune louange particulière ; enfin, il ne doit pas se pratiquer avec hypocrisie, c'est-à-dire avec ostentation et manifestation de tristesse afférente aux privations⁷. Ces trois tentations du jeûneur sont qualifiées par Calvin de « superstitions »⁸. Cependant, le jeûne authentique, dégagé de ces superstitions, est non seulement légitime mais indispensable à la vie chrétienne. Calvin stigmatise ceux qui « ne pensent pas que le jeûne soit nécessaire », mais surtout ceux qui, « qui pis est », précise-t-il, « le rejettent comme tout à fait superflu »⁹. Il appert donc sans conteste que, dans une perspective calvinienne, le jeûne n'est pas un *adiaphoron*.

2) Identité négative, et résurgences

⁴ Cf. Mc 2, 18-20 : « Les disciples de Jean et les pharisiens jeûnaient. Ils vinrent dire à Jésus : "Pourquoi les disciples de Jean et ceux des pharisiens jeûnent-ils, tandis que tes disciples ne jeûnent point ?" Jésus leur répondit : "Les amis de l'époux peuvent-ils jeûner pendant que l'époux est avec eux ? Aussi longtemps qu'ils ont avec eux l'époux, ils ne peuvent jeûner. Les jours viendront où l'époux leur sera enlevé, et alors ils jeûneront en ce jour-là" ».

⁵ Cf. Jean Calvin, *L'Institution chrétienne – Livre quatrième*, Marne-la-Vallée / Aix-en-Provence, Éditions Farel / Éditions Kerygma, 1995, chapitre XII, §14-19, p. 228-233.

⁶ Jean Calvin, *L'Institution chrétienne – Livre troisième*, Marne-la-Vallée / Aix-en-Provence, Éditions Farel / Éditions Kerygma, 1995, chapitre III, §17, p. 87.

⁷ Cf. Matthieu 6, 16-18 : « Lorsque vous jeûnez, ne prenez pas un air triste, comme les hypocrites, qui se rendent le visage tout défait, pour montrer aux hommes qu'ils jeûnent. Je vous le dis en vérité, ils reçoivent leur récompense. Mais quand tu jeûnes, parfume ta tête et lave ton visage, afin de ne pas montrer aux hommes que tu jeûnes, mais à ton Père qui est là dans le lieu secret ; et ton Père, qui voit dans le secret, te le rendra ».

⁸ Cf. Jean Calvin, *L'Institution chrétienne – Livre quatrième*, *op. cit.*, p. 231-233.

⁹ *Ibid.*, p. 228.

La question qui se pose à présent est celle de la tension paradoxale entre la position des Réformateurs à l'endroit du jeûne (avec les différences que nous avons relevées entre Luther et Calvin) et l'indigence des pratiques d'ascèse alimentaire dans le protestantisme. Tout se passe comme si, à l'instar d'autres marqueurs identitaires (l'absence de signe de croix, l'appellation « temple » pour les lieux de culte protestants en Vieille France...), l'identité protestante s'était construite en réaction aux marqueurs catholiques, plutôt qu'en positivité : il s'agit bien souvent d'une identité négative, réactive. Et le jeûne a été disqualifié au cours de l'histoire, en protestantisme, du fait de ses connotations trop romaines, et notamment de ses affinités avec les pratiques catholiques de Carême. Des discours symptomatiques de cette relativisation du jeûne, plus calviniste que calvinienne, se retrouvent jusqu'aujourd'hui, par exemple dans l'ouvrage d'Olivier Bauer : *Le protestantisme à table*¹⁰. En reprenant la tension classique entre Jean-Baptiste l'ascète et Jésus le bon-vivant, voire le glouton¹¹, l'auteur défend l'idée de ne jeûner que lorsque l'on n'a plus faim, par nécessité, comme Jésus qui aurait jeûné quarante jours dans le désert¹² par absence d'appétit¹³...

Plus sérieusement, nous pouvons relever des résurgences de la pratique du jeûne tout au long de l'histoire du protestantisme, lors d'événements tragiques comme la peste ou les persécutions, dans les mouvements de Réveils religieux, ou au sein de certains groupes rigoristes tels que les darbystes ou les pentecôtistes. En 1619, à l'issue du Synode de Dordrecht, les cantons suisses protestants ont adopté le principe d'une journée de jeûne public et civique qui contribua puissamment à l'instauration d'un esprit consensuel et à la construction de l'État fédéral.

Plus proche de nous, et plus connu, le film de Karen Blixen, *Le festin de Babette* (1987), a mis en scène l'extrême sobriété de villageois danois du XIX^e siècle, qui, quoique luthériens, semblent plutôt calviniens, plus calviniens en tout cas que calvinistes.

En 1950, lors du déclenchement de la guerre de Corée, l'avancée irrésistible des troupes nord-coréennes, qui envahissent la quasi-totalité de la péninsule, incite les Églises presbytériennes (c'est-à-dire calviniennes) à décréter un jeûne général à Pusan, la dernière enclave qui échappe encore à l'occupation. Les protestants coréens affirment encore aujourd'hui que c'est cette initiative qui a renversé la situation militaire, en provoquant les États-Unis à entrer en guerre.

3) Du jeûne à la grève de la faim

On peut ainsi se demander si, en régime protestant, nous n'assistons pas à un transfert du jeûne spirituel vers la grève de la faim, d'acception plus politique. Nous prendrons trois exemples de personnalités protestantes engagées dans un combat militant : Martin Luther King, Théodore Monod et Solange Fernex.

Paradoxalement, Martin Luther King n'a jamais organisé de jeûne public au cours de ses campagnes non-violentes en faveur de l'égalité des droits civiques ou économiques : c'est

¹⁰ Cf. Olivier Bauer, *Le protestantisme à table. Les plaisirs de la foi*, Genève, Labor et Fides (Protestantismes), 2000.

¹¹ Cf. Matthieu 11, 18-19 ; Luc 7, 33-34 : « Car Jean est venu, ne mangeant ni ne buvant, et ils disent : "Il a un démon". Le Fils de l'homme est venu, mangeant et buvant, et ils disent : "C'est un glouton et un buveur, un ami des publicains et des gens de mauvaise vie" ».

¹² Cf. Matthieu 4, 1-2 ; Luc 4, 1-2 : « Alors Jésus fut emmené par l'Esprit dans le désert, pour être tenté par le diable. Après avoir jeûné quarante jours et quarante nuits, il eut faim ».

¹³ Cf. Olivier Bauer, *Le protestantisme à table. Les plaisirs de la foi, op. cit.*, p. 19-20.

le seul type d'action qu'il n'a pas emprunté à Gandhi. Mais il pratiquait un jeûne privé, notamment lorsqu'il était incarcéré, pour puiser des forces spirituelles en vue de son engagement politique.

Théodore Monod, le célèbre naturaliste, jeûnait chaque année du 6 au 9 août, dates anniversaires des explosions atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki, devant le poste de commandement de l'armement nucléaire français, à Taverny dans le Val d'Oise, en signe de protestation contre la poursuite de la course aux armements¹⁴.

Quant à Solange Fernex, figure de proue du mouvement écologiste alsacien, elle a démarré une grève de la faim illimitée, en 1983, avec douze autres militants, pour demander le gel de l'armement atomique de la part des cinq grandes puissances nucléaires. Le mouvement a cessé après trente-huit jours de jeûne à l'eau, sans rien avoir obtenu d'autre que de vagues promesses¹⁵.

On voit bien la différence entre ces trois initiatives : de Martin Luther King à Solange Fernex, en passant par Théodore Monod, il semble bien que nous assistons à une sécularisation du jeûne, d'abord soutien spirituel privé à l'action politique, puis protestation publique limitée dans le temps, donc encore mâtinée de travail intérieur sur les consciences davantage que stratégie politique, enfin engagement total dans un rapport de forces destiné à faire pression de manière efficace sur la décision des instances de pouvoir. L'hypothèse d'une sécularisation toute protestante du jeûne en grève de la faim, quoique séduisante au premier abord, doit néanmoins être questionnée et sans doute au final infirmée.

Il faudrait tout d'abord préciser la distinction entre jeûne et grève de la faim¹⁶ : dans la taxinomie gandhienne, il ne s'agit pas strictement d'une tension établie sur le critère spirituel ou politique, ni d'ailleurs sur le critère de la durée limitée ou illimités. C'est la cible de l'action qui discrimine ces deux catégories : le jeûne est orienté vers son propre camp (pour l'inciter à renoncer à toute violence et à tout abus), la grève de la faim est orientée vers l'adversaire (pour influencer sur sa décision). Jeûne et grève de la faim, limités et illimités, tous deux à la fois spirituels et politiques, entrent en dialectique dans l'arsenal des stratégies d'action non-violente¹⁷. Mais surtout, le caractère éminemment sacrificiel de la grève de la faim illimitée nous retient de n'y discerner qu'une action politique sécularisée. Le « Jeûne pour le climat », relayé par le Fédération protestante de France, un jour par mois tout au long de l'année 2015 jusqu'à la conférence de Paris en décembre (COP 21), conjugait bien la démarche spirituelle de repentance, la prise de conscience des enjeux du dérèglement climatique, et l'action proprement politique de lobbying.

4) Retour au jeûne spirituel

Nous devons enfin constater une revalorisation du jeûne spirituel au sein du protestantisme français le plus contemporain. Les sessions de jeûne, silence et prière, ne

¹⁴ Cf. Théodore Monod, *Révérence à la vie. Conversations avec Jean-Philippe de Tonnac*, Paris, Grasset, 1999, p. 11-29.

¹⁵ Cf. Solange Fernex, *La vie pour la vie*, Lacajunte, Utovie, 1985 ; Elisabeth Schulthess, *Solange Fernex. Écologie, féminisme, non-violence*, Barret-sur-Méouge, Éditions Yves Michel, 2004, p. 53-56.

¹⁶ Cf. Frédéric Rognon, « Les sens de la grève de la faim et du jeûne politique », in *Foi & Vie*, volume CVI, n°1, avril 2008 (numéro thématique : « Le jeûne, arme politique ou spirituelle ? »), p. 23-30.

¹⁷ Cf. Jean-Marie Muller, *Stratégie de l'action non-violente*, Paris, Éditions du Seuil (Points politique), 1981², p. 130-132, 153-158 ; *Dictionnaire de la non-violence*, Gordes, Les Éditions du Relié (Le Relié Poche), 2005, p. 151-157.

désemplissent pas, drainées par la vague d'aspiration au développement personnel, à la redécouverte de son corps, de la religiosité expérientielle, concrète et émotionnelle. La figure incontournable de cette version protestante du jeûne postmoderne est Daniel Bourguet : pasteur, ancien professeur d'Ancien Testament à l'Institut protestant de théologie de Montpellier, et aujourd'hui ermite protestant près de Saint-Jean-du-Gard dans les Cévennes.

Le succès de ses stages, de ses retraites et de ses ouvrages, à l'échelle du microcosme protestant français, est un véritable phénomène social. Dans un livre intitulé : *Un chemin de liberté, l'ascèse*¹⁸, Daniel Bourguet réhabilite la pratique du jeûne en protestantisme, en la dépouillant de toute connotation méritoire : si l'hébreu de l'Ancien Testament dit « humilier son âme » pour exprimer le sens du verbe « jeûner », c'est à ses yeux que le jeûne est une discipline destinée à combattre l'orgueil, et par conséquent l'antidote d'une prétention au mérite¹⁹. C'est une perversion du jeûne qui en a fait un chemin d'orgueil. Les Pères du désert, auxquels Daniel Bourguet, ultime paradoxe pour un protestant, se réfère très fréquemment pour l'herméneutique comme pour la liturgie, auront à lutter contre la tentation de l'ascèse méritoire, en se rappelant sans cesse que toute victoire dans l'ascèse vient de Dieu et non de l'ascète²⁰. Daniel Bourguet ne propose pas la même lecture qu'Olivier Bauer du jeûne de quarante jours de Jésus au désert : c'était une préparation au combat spirituel²¹, d'autant que le même Jésus indique le jeûne, associé à la prière, comme le moyen nécessaire pour chasser les démons²².

Après une longue éclipse du jeûne chez les héritiers des Réformateurs – éclipse partielle, jamais totale –, la redécouverte du jeûne dans le protestantisme d'aujourd'hui n'est finalement qu'une modalité de la déclinaison de ce principe, énoncé par Jodocus von Lodenstein au XVII^e siècle : *Ecclesia reformata, semper reformanda* (« Église réformée, toujours à réformer »). Le jeûne participe de ce double mouvement propre au protestantisme, de retour aux sources (notamment aux sources scripturaires) et d'actualisation permanente : d'actualisation permanente *par* le retour aux sources, au prix d'une profonde recomposition conceptuelle et empirique du jeûne, pour l'intégrer aux mutations des modes de vie et de production symbolique à l'œuvre chez nos contemporains.

Frédéric Rognon²³

¹⁸ Cf. Daniel Bourguet, *Un chemin de liberté, l'ascèse*, Lyon, Éditions Olivétan (Veillez et priez), 2004.

¹⁹ Cf. *ibid.*, p. 11-12.

²⁰ Cf. *ibid.*, p. 45-46.

²¹ Cf. *ibid.*, p. 30.

²² Cf. Matthieu 17, 21 : « Cette sorte de démon ne sort que par la prière et par le jeûne ».

²³ Professeur de philosophie à la Faculté de théologie protestante de l'Université de Strasbourg.

Bibliographie

- Olivier Bauer, *Le protestantisme à table. Les plaisirs de la foi*, Genève, Labor et Fides (Protestantismes), 2000.
- Daniel Bourguet, *Le monachisme intériorisé*, Les Cahiers des Veilleurs, n°1, 1992.
- Daniel Bourguet, *Un chemin de liberté, l'ascèse*, Lyon, Éditions Olivétan (Veillez et priez), 2004.
- Jean Calvin, *L'Institution chrétienne*, Marne-la-Vallée / Aix-en-Provence, Éditions Farel / Éditions Kerygma, 1995.
- Michel Clément, « L'ascèse est-elle un chemin de liberté ? La question du jeûne aujourd'hui », in *Foi & Vie*, volume CVI, n°1, avril 2008 (numéro thématique : « Le jeûne, arme politique ou spirituelle ? »), p. 5-21.
- Solange Fernex, *La vie pour la vie*, Lacajunte, Utovie, 1985.
- Bernard Hort, « Ascèse », in Pierre Gisel et Lucie Kaennel, *Encyclopédie du protestantisme*, Paris / Genève, Éditions du Cerf / Labor et Fides, 1995, p. 62.
- Thierry de Lestrade, *Le jeûne, une nouvelle thérapie ?*, Paris, La Découverte (Poches Essais), 2015.
- Lanza del Vasto, *Principes et préceptes du retour à l'évidence. Éloge de la vie simple*, Paris, Denoël/Gonthier (Bibliothèque Médiations), 1945 (notamment p. 53-57).
- Lanza del Vasto, *Approches de la vie intérieure*, Paris, Denoël/Gonthier (Bibliothèque Médiations), 1962 (notamment p. 146).
- Lanza del Vasto, *Technique de la non-violence*, Paris, Denoël (Folio essais), 1971.
- Lanza del Vasto, *L'Arche avait pour voilure une vigne*, Paris, Denoël/Gonthier (Bibliothèque Médiations), 1978 (notamment p. 155).
- Placide Deseille, « Jeûne », in *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique*, Paris, Beauchesne, tome VIII, 1974, tome 8, col. 1164-1175.
- Michel Leplay, « Jeûne ou grève eucharistique ? », in *Foi & Vie*, volume CVI, n°1, avril 2008 (numéro thématique : « Le jeûne, arme politique ou spirituelle ? »), p. 31-44.
- Martin Luther, « Sincère admonestation à tous les chrétiens pour qu'ils se gardent de la révolte et de la sédition », in Martin Luther, *Œuvres I*, Édition publiée sous la direction de Marc Lienhard et de Matthieu Arnold, Paris, Nrf Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade), 1999, p. 1129-1145.
- Théodore Monod, *Révérence à la vie. Conversations avec Jean-Philippe de Tonnac*, Paris, Grasset, 1999.
- Jean-Marie Muller, *Stratégie de l'action non-violente*, Paris, Éditions du Seuil (Points politique), 1981².
- Jean-Marie Muller, *Dictionnaire de la non-violence*, Gordes, Les Éditions du Relié (Le Relié Poche), 2005, p. 151-157.
- Frédéric Rognon, « Les sens de la grève de la faim et du jeûne politique », in *Foi & Vie*, volume CVI, n°1, avril 2008 (numéro thématique : « Le jeûne, arme politique ou spirituelle ? »), p. 23-30.
- Élisabeth Schulthess, *Solange Fernex. Écologie, féminisme, non-violence*, Barret-sur-Méouge, Éditions Yves Michel, 2004.
- Hermann-Josef Sieben, « Appendice : Dossier patristique sur le jeûne », in *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique*, Paris, Beauchesne, tome VIII, 1974, tome 8, col. 1175-1179.
- Sœur Évangéline, « Voici ces plats et ces coupes : aujourd'hui ils sont vides », in *Foi & Vie*, volume CVI, n°1, avril 2008 (numéro thématique : « Le jeûne, arme politique ou spirituelle ? »), p. 45-50.